AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016

Le jeudi 30 juin 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

16/50: ELECTION D'UN 8EME ADJOINT

Suite au décès de M. Gérard CARTON, adjoint délégué à l'action sociale, aînés, logement social, santé, , il a été procédé à l'élection d'un 8^{ème} Adjoint.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Michel MESMACQUE a été proclamé 8^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

16/51: ETAT DU PERSONNEL 2016 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- 1 Gardien de Police Municipale
- 1 Chef de service de Police Municipale

16/52 : AUTORISATION DE PRINCIPE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984..

16/53: ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME CIVEL ALEXANDRA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame CIVEL Alexandra une gratification d'une valeur mensuelle équivalente à 37,80 % (taux maximum autorisé pour une administration) du S.M.I.C. en vigueur, en fonction de la présence effective.

Mme CIVEL effectue son stage en Mairie du 17 mai au 30 septembre 2016 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Elle a en charge la conception et la mise en place des Journées Européennes du Patrimoine 2016 pour la Ville de WAMBRECHIES.

16/54: TRANSPORT DES COLLEGIENS VERS LES COLLEGES DE REFERENCE DU SECTEUR - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°16/06 DU 28 JANVIER 2016

Le Président du Conseil départemental du Nord nous a informés de la décision du Conseil Départemental de ne plus prendre en charge financièrement la gratuité des transports domicile-collège des collégiens du Département.

Consécutivement à cette décision, la MEL nous a confirmé ne pas souhaiter se substituer au Département dans cette prise en charge.

Aussi, par souci d'égalité et d'équité entre tous les collégiens de Wambrechies, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions :

- décide la suppression de toute prise en charge financière par la commune des titres de transports des collégiens aidés jusqu'à présent (c'est-à-dire ceux qui fréquentaient les deux collèges de secteurs, public et privé et qui habitaient à moins de trois kilomètres de l'établissement scolaire).
- invite les personnes à revenus modestes à se rapprocher, si besoin, des services du Centre Communal d'Action Sociale

16/55: DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Suite à la décision de la Cour d'Appel de Douai nous demandant une consignation d'un montant de 1 000.00 € dans le cadre d'un contentieux, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 1 abstention,** vote une décision modificative n° 2 pour l'exercice 2016 suivant les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT	
TOTAL GENERAL	0.00 €	TOTAL GENERAL	0.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT		
23	-1 000.00 €				
27	1 000.00 €				
TOTAL GENERAL	0.00 €	TOTAL GENERAL	0.00 €		

16/56: MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM ALLIANCE NORD OUEST

Les recettes du budget du syndicat comprennent notamment la contribution des communes. La modification de cette quote-part doit faire l'objet d'une modification des statuts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les statuts modifiés.

16/57 : MISE EN PLACE DU PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE SUR LA COMMUNE DE WAMBRECHIES

La ville entend prioriser une police municipale de terrain, privilégiant l'ilotage. Pour cela, il apparaît nécessaire de minimiser le temps dédié au travail administratif, notamment en lien avec la tenue de la régie des procès-verbaux.

La ville a étudié l'acquisition de deux terminaux.

Les collectivités territoriales souhaitant mettre en œuvre la verbalisation électronique doivent signer une convention avec la Préfecture du département.

Le projet d'acquisition de la commune est estimé à environ 2 900 € avec une subvention éventuelle de 1 000 € sur le matériel.

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en œuvre du Procès-Verbal électronique sur le territoire communal et à solliciter une subvention de l'Etat pour l'acquisition de deux terminaux.

16/58: CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est arrivé à échéance en décembre 2015.

La Caisse d'Allocations Familiales propose à la commune de signer un nouveau CEJ par lequel elle cofinancera 55 % des dépenses de fonctionnement.

Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019.

16/59 : TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX RUE OBERT, RUE DU MAIRE MARQUILLIES ET RUE DE LA CLEF DES CHAMPS A WAMBRECHIES – SOLLICITATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dans le cadre de la requalification de la rue Obert, de la rue du Maire Marquillies et de la rue de la Clef des Champs qui sera réalisée par la Métropole Européenne de Lille, la commune de WAMBRECHIES va procéder à des travaux d'effacement des réseaux basse tension et de rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, sollicite la participation financière de la Métropole Européenne de Lille (à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension) et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de financement.

16/60 : PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE METROPOLE ISSUE DE LA FUSION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES WEPPES

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable sur le projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes.

16/61: DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Le Conseil Municipal a été invité à débattre de chacune des orientations générales du PADD du PLU suivant les axes suivants :

- « S'engager dans un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités locales »
- « Créer les conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi »

- « Renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord-européennes »
- « Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements »
- « Répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité »
- « Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs »
- « Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques »

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite attirer l'attention de la MEL sur les enjeux suivants :

- nécessité de poursuivre l'aménagement du Quartier Est, articulé autour d'une nouvelle avenue urbaine reliant la rue de Quesnoy et la rue de Bondues ;
- développer le Quartier de la Gare, en renouvellement urbain et en extension urbaine autour de la gare de Wambrechies ;
- prévoir un potentiel de développement urbain entre la rue d'Ypres, la rue de l'Agrippin, la coulée verte de la Deûle et le futur dépôt de sédiments de curage de la Deûle et de la Lys mitoyenne ;
- favoriser les créations et extensions de commerces de proximité dans les linéaires commerciaux du centre-ville et de la rue d'Ypres ;
- permettre le recyclage et le changement de destination des éléments bâtis patrimoniaux actuellement situés en zone NP (zone naturelle à vocation de loisirs) ;
- inciter au retour à l'activité agricole des terrains en friche situés en zone agricole, et/ou création d'emplacements réservés pour créer des boisements ou des zones de tamponnement des eaux pluviales en cas d'épisodes de précipitations importantes :
- poursuivre les liaisons douces pour relier les quartiers, le centre-ville et la coulée verte de la Deûle ;
- permettre une extension du port de plaisance,
- réfléchir à la pertinence et au devenir des espaces boisés classés situés en zone urbaine.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport de M. le Maire